

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 069-256901398-20230403-2023_11-DE

Convocation adressée le 28 mars 2023
Compte rendu affiché le 7 avril 2023
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 28 mars 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Richard MARION, Patrick ODIARD, Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN, Corinne SUBAI, Florence VERNEY-CARRON

Absent(es) excusé(es) : Samira BACHA HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL, Stéphanie LEGER
Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Corinne SUBAI

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Après analyse des besoins de l'établissement, il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

1. Musique

- Supprimer le poste 131' de professeur à temps complet (16h) ouvert aux grades d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe, Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
- Supprimer le poste 130' d'assistant d'enseignement à temps non complet (10h) ouvert aux grades d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe.
- Créer le poste 131'' de professeur de formation musicale à temps non complet (12h) ouvert aux grades de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
- Créer le poste 281 d'assistant d'enseignement en formation musicale à temps non complet (6h15) aux grades de Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe.
- Créer le poste 282 d'assistant d'enseignement en formation musicale à temps non complet (1h45) ouvert aux grades d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe.
- Supprimer le poste 100 de professeur de composition électro-acoustique à temps non complet (14h30) (14,5) ouvert aux grades de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
- Créer le poste 100' de professeur de composition électro-acoustique à temps complet (16h00) ouvert aux grades de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
- Supprimer le poste 195 de professeur de violon baroque à temps non complet (4h00) ouvert aux grades de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
- Créer le poste 195' de professeur de violon baroque à temps non complet (6h00) ouvert aux grades de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
- Supprimer le poste 251' de professeur de basson à temps non complet (6h00) ouvert aux grades de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
- Créer le poste 251'' de professeur de basson à temps non complet (7h00) ouvert aux grades de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
-

- Supprimer le poste 064 d'assistant d'enseignement discipline accompagnée (14h00) ouvert aux grades d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe, Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe.
- Créer le poste 064' d'assistant d'enseignement dans la discipline accompagnement danse à temps non complet (15h00) ouvert aux grades d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe, Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe.

2. Danse

- Créer le poste 283 d'assistant d'enseignement en danse contemporaine à temps non complet (14h45) ouvert aux grades d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe, Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe.
- Créer le poste 284 d'assistant d'enseignement en danse contemporaine à temps non complet (5h) ouvert aux grades d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe, Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe.

3. EAC & IMS

- Supprimer le poste 008' de conseiller aux études en éducation artistique à temps complet ouvert aux grades d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe, Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe.
- Créer le poste 008'' de conseiller aux études en éducation artistique et culturelle et Intervention en Milieu Scolaire à temps complet (16h ou 35h selon le cadre d'emploi) ouvert aux grades de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, Professeur d'Enseignement Artistique hors classe, Attaché, Attaché principal, Ingénieur, Ingénieur principal.

Eu égard à la nature des fonctions (requérant une expérience avérée dans le domaine de l'Education Artistique et Culturelle et de l'Intervention en Milieu Scolaire ainsi qu'un niveau d'expertise relevant de la catégorie A), en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, le poste 008'' assurant un rôle de *coordination* pour des activités d'*enseignement artistique*, pourra en outre être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

4. Services administratifs et techniques

- Supprimer le poste 049" de chargé de maintenance à temps complet ouvert aux grades d'Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal de 2ème classe, Adjoint Technique Principal de 1ère classe Agent de maîtrise
- Créer le poste 049''' de chargé de maintenance à temps complet ouvert aux grades d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe, Adjoint Technique Principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal, Technicien territorial

Ces modifications ont été soumises à l'avis du comité social territorial lors de sa séance du 22 mars 2023.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** les modifications du tableau des emplois telle que détaillées ci-dessus qui entreront en vigueur à compter du 1er mai 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT